

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

**Programme local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de l'agglomération -
Partenariat 2015-2017 - Programme d'actions clauses sociales 2015 -
Convention - Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les Plans locaux pour l'insertion et pour l'emploi (PLIE) sont plus de 200 en France, dont quinze en Région Aquitaine. La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a confirmé et renforcé la légitimité de ces démarches collectives. L'élaboration et le fonctionnement d'un PLIE sont financés principalement par les collectivités locales et le Fonds social européen (FSE) (Programme opérationnel compétitivité régionale et emploi), auxquels s'associent d'autres partenaires.

Au niveau de Bordeaux Métropole, les 6 PLIE couvrent 92 % du territoire (en nombre d'habitants). Ils y accueillent et accompagnent entre 50 et 150 personnes chaque année. Ils concourent à la reprise d'emploi de leurs bénéficiaires à hauteur de 50 % à 80 % de sorties positives (Contrat à durée indéterminée (CDI), Contrat à durée déterminée (CDD) de plus de 6 mois, formations qualifiantes ou certifiantes) et de 42% de sorties dans l'emploi durable.

Les PLIE ont tous pour objectif de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui connaissent des difficultés. Ils mobilisent pour cela un ensemble d'acteurs : institutions, organismes de formation, organismes d'aide à la création d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises... Par l'aide à la définition d'un projet professionnel et à la mise en place de parcours d'insertion individualisés, les PLIE permettent de construire le retour progressif à l'emploi et à l'autonomie.

Par ailleurs, ils ont acquis une expertise pour gérer des dispositifs. Ils sont aujourd'hui les partenaires reconnus par les donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, villes et autres collectivités). Les PLIE viennent en appui des maîtres d'ouvrages pour accompagner les entreprises dans l'exécution des clauses, pour mettre en place l'ingénierie sociale nécessaire (positionnement de candidats, suivi, lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique, conseil aux entreprises, montage d'actions de formation et de pré-qualification...), et pour contribuer à évaluer le dispositif en produisant un reporting des actions d'insertion.

Ainsi en 2014, le concours technique des PLIE au niveau des marchés publics avec clauses d'insertion a permis de faire réaliser par les profils en insertion suivis par les 6 structures, 75 135 heures de travail auprès des entreprises attributaires (chiffre en constante augmentation chaque année depuis 2006), pour 183 candidats suivis, et pour plus de 150 personnes avec emplois en sortie positive.

1 - Présentation des 6 PLIE de Bordeaux Métropole : bilans 2014 et programmes d'action 2015

Le PLIE de Bordeaux travaille au développement de clauses sociales en faveur de l'emploi dans les marchés publics depuis 1998. Il est porté par la Maison de l'Emploi, créée en 2006, depuis 2011. Dans ce cadre, le PLIE a développé des missions de conseil et d'accompagnement des entreprises dans la réalisation de leur engagement d'insertion, la présélection de candidats en fonction des postes proposés et le suivi en emploi, ainsi que la mobilisation et la promotion des structures d'insertion par l'activité économique. Pour accomplir ses missions, le PLIE regroupe 19 adhérents, 21 salariés (20,6 équivalent temps plein (ETP)), 19 sont en CDI dont 17 à temps plein et 1 en contrat de professionnalisation. En 2014, la démarche clause d'insertion a généré 234 091 heures de travail dédiées à un public rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle, sur le territoire de Bordeaux. **27 583 heures d'insertion ont été réalisées** grâce à la commande publique de Bordeaux Métropole par rapport à 26 750 heures en 2013. En partenariat avec les services de Bordeaux Métropole, le PLIE de Bordeaux a géré 22 opérations intégrant une clause d'insertion article 14 (l'effort en faveur de l'emploi et de l'insertion est une condition d'exécution du marché). **76 personnes ont pu bénéficier d'un contrat de travail** : 3 femmes et 73 hommes. 48,7 % résident dans un quartier prioritaire Zone urbaine sensible(ZUS)/Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), 47 % ont de 26 à 40 ans, 29 % moins de 26 ans. Les principaux prescripteurs du dispositif clause sont les PLIE, les missions locales et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). 75 % des heures sont réalisées par les SIAE. 42,5 % des sorties sont positives et aboutissent à un CDI, un CDD, une mission d'intérim supérieure à 6 mois, ou une formation qualifiante. En 2015, le PLIE de Bordeaux poursuivra la gestion de la clause d'insertion sur les opérations d'intérêt métropolitain qui représente 20 402 heures programmées pour Bordeaux Métropole, dont 14 466 heures sont en cours de réalisation.

Le PLIE Portes du Sud a débuté son activité en juin 2007. Il intervient sur le territoire des communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon. La structure regroupe 4 salariés (3 en ETP pour l'accompagnement des participants, 1 pour les relations avec les entreprises et pour la clause sociale). Le PLIE accueille en moyenne 100 personnes par an. Depuis 2008 le PLIE s'est engagé dans une démarche de promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics, a mis en œuvre le suivi des clauses sociales des marchés publics de Bordeaux Métropole (ingénierie de projet, étude des besoins en salariés des entreprises, sélection des candidats, contrat d'embauches, de formations, suivi des salariés sur les chantiers) sur le territoire du PLIE Portes du Sud, a signé des conventions avec Domofrance et Aquitanis. Le bilan quantitatif et qualitatif des clauses sociales en 2014 indique que **les marchés publics « article 14 » ont permis de réaliser 18 420 heures** dont 1 329 heures pour les marchés à clauses sociales de Bordeaux Métropole sur le territoire du PLIE Portes du Sud. Ces marchés concernaient la rénovation de l'école Jules Michelet à Talence et 3 lots de travaux de voirie planifiés sur la période 2013-2017. **132 personnes ont pu bénéficier de parcours d'insertion professionnelle et 2 candidats de bénéficier de contrats.** Des actions de communication ont également été mises en œuvre pour la promotion des chantiers à clauses sociales, des actions d'information collective avec les partenaires du PLIE sur le dispositif et pour assurer le sourcing de candidats en situation d'insertion professionnelle. En 2015, le PLIE poursuivra son action de mise en œuvre et de suivi en faveur de la clause sociale dans les marchés publics et prévoit environ 1 200 heures pour les travaux de Bordeaux Métropole.

Le PLIE des Sources existe depuis 2004. Il regroupe 5 salariés en CDI (4,5 ETP) pour la gestion de ses missions sur le territoire sud-ouest de l'agglomération, dont une personne qui gère à plein temps l'application des clauses sociales dans les marchés sur lesquels le PLIE des Sources est sollicité. La structure accompagne environ 800 participants par an, 46.15% sont des personnes en difficultés professionnelles, des jeunes moins de 26 ans ou les plus de 45 ans. 50 à 60% sont orientés vers un emploi durable, au sein du territoire qui couvre la commune de Pessac et la Communauté de communes de Cestas-Canéjan. Elle oeuvre ainsi pour l'emploi durable sur ce territoire avec des collectivités porteuses de clauses sociales dans leur commande publique, (Conseil régional Aquitaine, le Conseil départemental de Gironde, l'Université de Bordeaux, ou encore des bailleurs sociaux tels qu'Aquitanis ou Domofrance). Le PLIE des Sources a développé

une activité autour de l'accompagnement renforcé des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, jusqu'à l'emploi durable ; une ingénierie technique et financière dans la mise en œuvre d'actions structurantes. Depuis 2007, le PLIE est chargé du suivi sur son territoire d'intervention, des clauses sociales dans les marchés publics.

Le bilan 2014 montre que le PLIE des Sources a suivi 3 opérations de travaux de voiries pour Bordeaux Métropole qui ont permis de réaliser 6939 heures d'insertion. 17 candidats ont réalisé ces heures dans le cadre de 2 embauches directes : 1 CDI et 1 Contrat d'avenir (en CDI aussi) ; 3 contrats de professionnalisation ; 4 Contrats entreprise de travail temporaire en insertion (ETTI) ; 4 Contrats entreprise de travail temporaire (ETT). Le PLIE des Sources a suivi **41 opérations qui ont généré 84 680 heures d'insertion**. 82 190 heures ont été réalisées sur la commune de Pessac réparties entre 9 donneurs d'ordre qui sont le Conseil régional, Bordeaux Métropole, la commune de Pessac, Aquitanis et Domofrance, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Aquitaine, le Centre hospitalier universitaire (CHU), l'Université de Bordeaux Montesquieu et la Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement (SRIA) (2490 heures ont été réalisées pour des opérations sur la commune de Canéjan et la Communauté de communes Jalle Eau Bourde). **222 personnes ont ainsi pu travailler dans le cadre de 327 contrats de travail.**

Les heures prévues au 31 décembre 2015 s'élèvent à 9 300 heures réparties sur les marchés à bons de commande dont les PLIE se sont répartis le suivi, ainsi que le marché de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Pessac. La totalité des heures prévues en 2015 est similaire à 2014 soit plus de 80 000 heures.

Le PLIE des Graves, porté par l'association ADELE, couvre un territoire comprenant 14 communes, dont la commune de Bègles sur le territoire de Bordeaux Métropole. Elle regroupe 9 salariés (8 en ETP). La structure accompagne vers l'emploi durable en moyenne 600 participants par an, habitants de Bègles ou de la Communauté de communes de Montesquieu et demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires définis par le contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Bègles. Il propose un accompagnement renforcé vers l'emploi réalisé par cinq référents détachés par le Centre communal d'action sociale (CCAS), le centre social et culturel, Pôle emploi, la Communauté de communes de Montesquieu et la Mission locale des Graves. Le PLIE développe de nombreuses actions de partenariat avec le tissu économique local, il soutient des actions d'insertion par l'activité économique et des actions de formation et de développement de la mobilité pour ses participants. Le PLIE des Graves assure l'ingénierie, l'interface et la coordination de l'ensemble des acteurs de la clause d'insertion, depuis fin 2003. Depuis avril 2005, des partenariats se sont également mis en place entre le PLIE des Graves et Bordeaux Métropole, le Conseil départemental de la Gironde, le Conseil régional Aquitaine mais aussi des bailleurs sociaux comme la SAEMCIB, Domofrance, Aquitanis et Logevie, pour l'accompagnement et la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés de travaux de la ville de Bègles. **En 2014, 11 289 heures ont été réalisées bénéficiant à 24 participants**. 38 % des heures sont réalisées par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et 28 % dans le cadre d'embauches directes. Entre 2015 et 2017, 15 000 heures d'insertion sont prévues sur les chantiers réalisés par Bordeaux Métropole sur le territoire des Graves.

Le PLIE des Hauts-de-Garonne a été créé en mars 2003, porté par l'engagement des élus des communes signataires d'un protocole d'accord : Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Cenon, Floirac, Lormont, Sainte-Eulalie, auxquelles se sont associés l'Etat, le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil départemental de la Gironde. Cette création s'inscrivait dans la volonté d'agir pour l'emploi en permettant aux personnes rencontrant le plus de difficultés de s'insérer durablement dans l'emploi. Outil de construction d'une politique territoriale en matière d'insertion et d'emploi, le PLIE des Hauts de Garonne a pour adhérents les six communes signataires, qui ont en commun des enjeux sociaux et économiques liés, pour une part importante, à la présence d'habitats sociaux sur une partie de leur territoire. Pour accomplir ses missions, le PLIE des Hauts de Garonne regroupe 14 bénévoles et 6 salariés. Le PLIE regroupera 8 salariés en 2015.

En 2014, la clause d'insertion mise en œuvre sur le territoire de Bordeaux Métropole a généré **11 408 heures d'insertion pour 21 salariés et 27 contrats de travail, 43 % des personnes sont**

issues des zones urbaines sensibles. 7 092 heures dans le cadre des ETTI, 1045 heures en ETT et 1438 heures en embauches directes. En 2015, 14 600 heures d'insertion sont programmées sur les chantiers de Bordeaux Métropole. Le PLIE poursuivra ses objectifs en faveur de l'ingénierie sociale de la clause d'insertion pour la commande publique de Bordeaux Métropole et la participation à l'animation du réseau. Des actions de communication seront mises en œuvre sur l'ingénierie sociale de la clause d'insertion à travers la construction de tableaux de bord annuels responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les bailleurs sociaux (plaquette de communication du PLIE des Hauts de Garonne).

Le PLIE ADSI Technowest a acquis depuis 2001 des savoir-faire dans l'accompagnement des publics en difficulté d'insertion pour les mener à l'emploi durable et dispose d'un réseau de partenaires économiques privés et de structures d'insertion par l'activité économique au travers de l'animation du dispositif PLIE. ADSI Technowest accueille en moyenne 1 000 participants par an. Pour mener ses activités, le PLIE regroupe 10 salariés (9,5 en ETP), 9 CDI et 1 contrat aidé (contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)), des stagiaires sont également régulièrement accueillis. Depuis 2009, le PLIE poursuit l'engagement pris auprès de bailleurs sociaux et de collectivités pour la mise en œuvre des clauses sociales et participe à ce titre aux comités de suivi de Bordeaux Métropole. Son territoire d'intervention couvre 11 communes de Bordeaux Métropole : Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Aubin-de-Médoc. En 2014, **50 personnes ont bénéficié d'une mise en emploi par les clauses sociales avec 19 sorties positives** en CDI, CDD et contrats de travail en intérim. **36 903 heures ont été réalisées dont 16 612 heures pour Bordeaux Métropole.**

Le prévisionnel 2015 est estimé à 700 heures, il s'agit de la clôture de chantiers en cours. Ce volume horaire peu élevé s'explique par l'arrêt des chantiers en raison des problèmes d'amiante dans les bétons des voiries et réseaux divers (VRD) et par les interruptions des chantiers du tramway sur le territoire du PLIE. Le nombre de personnes missionnées sur l'année 2015 est estimé à 4. Les actions de communication seront poursuivies (communication via internet, mise à disposition de plaquettes clauses, information sur l'avancée des actions de l'ADSI). La continuité des actions des cellules partenariales de repérage du public permettront de maintenir une meilleure fluidité des candidatures lors des démarriages des chantiers et une meilleure gestion des « défaillances » des personnels retenus.

Pour une présentation plus lisible des enjeux pour les marchés de la Métropole, le tableau de synthèse ci-dessous présente pour chaque PLIE le bilan des heures effectuées et le nombre de personnes bénéficiaires :

PLIE	Nombre de salariés	Heures insertion prévisionnelles 2015	Heures insertion réalisées 2014	Nombre de candidats accompagnés
Graves	9	15 000 h	11 289 h	24
Bordeaux	21	20 402 h	27 583 h	76
Hauts de Garonne	8	14 600 h	11 408 h	21
ADSI Technowest	10	700 h	16 612 h	50
Portes du sud	4	1 200 h	1 329 h	2
Sources	5	9 300 h	6 939 h	17

2 - Budgets prévisionnels pour l'année 2015

Les partenariats entre Bordeaux Métropole et chaque PLIE sont encadrés par des conventions financières pluriannuelles pour la période 2015-2017, qui fixent les montants et les conditions de règlement de la subvention métropolitaine (articles 5 et 6) annuellement.

L'aide de Bordeaux Métropole s'inscrit dans le cadre réglementaire européen relatif aux services d'intérêt économique général, en reconnaissant aux PLIE une mission d'intérêt général et des obligations de service public (accès universel, continuité, qualité, accessibilité tarifaire, protection des utilisateurs). Les communes adhérentes au PLIE ont délibéré afin de reconnaître ce statut spécifique.

Conformément à ce cadre juridique, les subventions octroyées aux PLIE de la Métropole constituent une compensation pour le service rendu sur le territoire de Bordeaux Métropole, en matière de gestion et d'organisation des parcours individualisés des bénéficiaires, d'accompagnement des employeurs locaux, de mobilisation des structures de l'insertion par l'activité économique (cf. activités définies dans l'article 2 des conventions).

Il est proposé en 2015 que Bordeaux Métropole participe au budget prévisionnel de l'action clause sociale, pour les 6 PLIE, qui se déclinera de la manière suivante :

- PLIE de Bordeaux :

Le montant sollicité par le PLIE de Bordeaux, porté par la Maison de l'emploi, auprès de Bordeaux Métropole, pour l'action clause sociale, est de 19 000 € en 2015 (20 000 € en 2014) pour un budget prévisionnel de 100 233 € TTC en 2015 (112 817 € en 2014) détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C	%
Services extérieurs	3 000	Etat	56 233	56,10
Autres services extérieurs	3 000	Bordeaux Métropole	19 000	18
Charges de personnel	94 233	Communes	20 000	19,95
		Autres	5 000	
TOTAL	100 233	TOTAL	100 233	

La participation de Bordeaux Métropole représente 18 % du budget prévisionnel de l'action.

- PLIE des Graves :

Le montant sollicité par le PLIE des Graves, auprès de Bordeaux Métropole, pour l'action clause sociale, est de 10 260 € en 2015 (10 800 € en 2014) pour un budget prévisionnel de 42 843 € TTC en 2015 (51 611 € en 2014), détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C	%
Services extérieurs	2 450	Etat – Politique Ville	11 000	25
Autres services extérieurs	6 269	Fonds européens Axe 4	15 083	35
Charges de personnel	34 124	Bordeaux Métropole	10 260	23
		Aquitaniais	3 000	7
		Domofrance	3 500	8
TOTAL	42 843	TOTAL	42 843	

La participation de Bordeaux Métropole représente 23 % du budget prévisionnel de l'action.

- PLIE des Hauts-de-Garonne :

Le montant sollicité par le PLIE Hauts-de-Garonne auprès de Bordeaux Métropole pour l'action clause sociale est de 10 450 € en 2015 (11 000 € en 2014) pour un budget prévisionnel de 232 316,57 € T.T.C. en 2015 (36 040,57 € en 2014) réparti comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C	%
- Charges Achats Matières et fournitures	4 454,55 3 181,81	Subventions : Etat - Politique Ville Région	17 300,00 27 422,00	7,44 11,80
- Services extérieurs Locations Entretien Assurances divers	19 424,37 1 909,09 763,64 2 856,00	Bordeaux Métropole Commune(s)	10 450,00 64 469,73	4,49 27,75
Autres services extérieurs Honoraires Publicité Déplacements Frais postaux telecom	5 861,17 3 181,82 4 750,00 3 181,82	Agence service paiement Autres recettes (FSE)	5 239,86 107 434,98	2,25 46,24
- Charges de personnel Salaires et charges	182 434,11			
- Frais généraux	318,18			
TOTAL	232 316,57	TOTAL	232 316,57	

La participation de Bordeaux Métropole représente 4,49 % du budget prévisionnel de l'action.

- PLIE Portes du Sud :

Le montant sollicité par le PLIE Portes du Sud auprès de Bordeaux Métropole, pour l'action clause sociale est de 4 465 € en 2015 (4 700 € en 2014), pour un budget prévisionnel de 31 780 € T.T.C. (35 221 € en 2014) réparti comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C	%
Achats	-	Subventions :		
Services extérieurs – locations immobilière	443	Etat (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) / Agence service paiement (ASP)	12 025	37,8
Autres services extérieurs	990	Région	900	2,8
Charges de personnel	29 877	Bordeaux Métropole	4 465	14
Impôts et taxes	470	Communes	3 890	12,2
		Autres (bailleurs)	10 500	33
TOTAL	31 780	TOTAL	31 780	

La participation de Bordeaux Métropole représente 14 % du budget prévisionnel de l'action.

- PLIE des Sources :

Le montant sollicité par le PLIE des Sources, auprès de Bordeaux Métropole, pour l'action Clause sociale en 2015 est de 8 930 € (9 400 € en 2014), pour un budget prévisionnel de 36 583,58 € TTC (59 700 € en 2014) réparti comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C	%
Charges	6 230	Subventions :		
Services extérieurs	3 875,3	Etat	4 000	10,9
Autres Services extérieurs	2 932,82	Bordeaux Métropole	8 930	24,4
Charges de personnel	26 420,46	CHU et Université	14 153,58	38,6
		SRIA	9 500	25,9
TOTAL	36 583,58	TOTAL	36 583,58	

La participation de Bordeaux Métropole représente 24,4 % du budget prévisionnel de l'action.

- PLIE ADSI Technowest :

Le montant sollicité par le PLIE ADSI Technowest, auprès de Bordeaux Métropole, pour l'action Clause sociale en 2015, est de 11 495 € (12 100 € en 2014) pour un budget prévisionnel de 18 659,81 € T.T.C. en 2015 (53 368,28 € en 2014) réparti comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C	%
Charges	545,70	Subventions :		
Autres services extérieurs : Déplacements	240,00	Région	5 400	28
Charges de personnel : Salaires et charges	14 764,14	Bordeaux Métropole	11 495	61
Frais généraux	3 109,97	Communes	264,81	1,4
		Domofrance	1 500	8
TOTAL	18 659,81	TOTAL	18 659,81	

La participation de Bordeaux Métropole représente 61 % du budget prévisionnel de l'action.

La présente délibération concerne le renouvellement du conventionnement triennal, couvrant 2015-2017, entre Bordeaux Métropole et les PLIE, en faveur des clauses d'insertion.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Schéma métropolitain de développement économique et le soutien à l'économie sociale et solidaire

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la demande de reconduction du partenariat technique initié avec les 6 PLIE de la métropole, selon les axes présentés dans ce rapport, et les demandes de subvention pour l'année 2015 d'un montant total de 64 600 €,

DECIDE

Article 1 :

- L'attribution d'une subvention de 19 000 € au bénéfice de la Maison de l'emploi de Bordeaux, établissement public administratif portant l'association du PLIE de Bordeaux, sur la base d'un budget prévisionnel de 100 233 € TTC.
- L'attribution d'une subvention de 10 260 € au bénéfice de l'Association pour le développement local et d'emploi, portant le PLIE des Graves, sur la base d'un budget prévisionnel de 42 843 € TTC.
- L'attribution d'une subvention de 10 450 € au bénéfice de l'association PLIE des Hauts-de-Garonne, sur la base d'un budget prévisionnel de 232 316,57 € TTC.
- L'attribution d'une subvention de 4 465 € au bénéfice de l'association PLIE Portes du Sud, sur la base d'un budget prévisionnel de 31 780 € TTC.
- L'attribution d'une subvention de 8 930 € au bénéfice de l'association PLIE des Sources, sur la base d'un budget prévisionnel de 36 583,58 € TTC.
- L'attribution d'une subvention de 11 495 € au bénéfice de l'association PLIE ADSI Technowest, sur la base d'un budget prévisionnel de 18 659,81 € TTC.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions financières triennales 2015-2017 ci-annexées, destinées notamment à régler les modalités de versement de la subvention de Bordeaux Métropole

Article 3 : La dépense pour les subventions 2015 sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2015, au chapitre 65, article 6574, fonction 90, CRB BD00 code opération 05P102O001 contributions économie solidaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015

Mme. CHRISTINE BOST